



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjouda BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Madame Catherine VICTOR	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2024

Conformément aux dispositions cumulées des articles L.5211-36, L.2312-1 et L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de Dijon métropole doit, chaque année, présenter au conseil de la métropole un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de Dijon métropole, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ».

Conformément aux articles susvisés du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil de la métropole, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la métropole pour la construction du projet de budget primitif 2024, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2024 de Dijon métropole, dont il est proposé, par la présente délibération, de prendre acte de la tenue.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de Dijon métropole, approuvé par délibération du conseil métropolitain du 27 juin 2021, et notamment son article 8 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2024 de Dijon métropole, annexé à la délibération ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de Dijon métropole pour l'exercice 2024 lors de la séance du conseil métropolitain du 23 novembre 2023, sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN

